



Conférence de Paris sur le maintien de la paix en environnement francophone Conclusions des co-présidences

(Allemagne, Bangladesh, Canada, France, Sénégal)

1. Le maintien de la paix est au cœur du mandat de l'Organisation des Nations unies tel que défini par la Charte des Nations unies. C'est un des piliers du multilatéralisme auquel nous sommes tous attachés afin de promouvoir et défendre la paix et la sécurité internationales.

Le maintien de la paix par l'ONU est en constante évolution depuis sa création, en raison notamment de nouvelles formes de conflictualité. C'est pourquoi il convient de mobiliser les initiatives des Etats membres de l'Organisation pour en accroître, dans le contexte actuel, l'efficacité et optimiser les moyens qui lui sont consacrés.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui sont déployées dans l'environnement francophone représentent plus de 60 % de l'ensemble de leurs effectifs policiers et militaires et plus de 55 % de leur budget global. L'espace francophone voit se développer un maintien de la paix renouvelé et moderne qui vise à mieux s'adapter à la conflictualité contemporaine. Dans cet espace ont été ainsi mises en œuvre des politiques et des solutions opérationnelles novatrices et efficaces. La réflexion sur le maintien de la paix dans l'environnement francophone est de nature à nourrir positivement l'évolution des politiques pour l'ensemble du maintien de la paix.

2. Reconnaisant la pertinence des conclusions des travaux conduits, en particulier depuis 2015, dans le cadre des revues stratégiques sur le maintien de la paix, l'architecture de consolidation de la paix et l'agenda « Femmes, paix et sécurité », les Etats et Organisations internationales et régionales réunis à Paris les 26 et 27 octobre 2016 ont réaffirmé leur volonté collective d'accompagner les réformes en cours et de se mobiliser en faveur d'un maintien de la paix plus réactif face aux défis humanitaires et sécuritaires actuels. Ils sont également déterminés à pleinement mettre en œuvre l'agenda « Femmes, paix et sécurité ».

La Conférence ministérielle de Paris est organisée dans la continuité du Sommet sur le maintien de la paix réuni par le Président Obama en marge de la 70^{ème} Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, de la réunion ministérielle du Conseil de sécurité de juin 2016 sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix et de la réunion des ministres de la Défense sur les opérations de maintien de la paix de Londres de septembre 2016. Elle a permis de poursuivre la mobilisation des principaux acteurs du maintien de la paix comme celle des Etats désireux de contribuer davantage aux efforts de la communauté internationale en faveur d'initiatives nouvelles et volontaristes. La Conférence qu'accueillera le Canada au second semestre 2017 pourra prolonger cette mobilisation.

La Conférence ministérielle de Paris a mis en lumière le caractère spécifique des besoins du maintien de la paix dans un environnement francophone. Outre les aspects linguistiques, les participants se sont accordés pour reconnaître les particularités institutionnelles, juridiques et



culturelles de cet environnement. Qu'il s'agisse des problématiques de la génération de force, de la formation pré-déploiement, d'équipements des contingents ou des enjeux de la sortie de crise et de la stabilisation, la Conférence a identifié les pistes d'action visant à adapter davantage les opérations de maintien de la paix au contexte spécifique des environnements francophones.

Les participants ont reconnu le rôle important que peuvent jouer les acteurs non-étatiques pour contribuer à la réalisation de ces objectifs et, dans leurs domaines respectifs, les organisations non-gouvernementales et les entreprises.

3. En amont, la **génération de force** destinée aux missions déployées dans l'espace francophone s'efforcera d'intégrer une connaissance fonctionnelle de la langue française pour favoriser l'interaction et établir une relation de confiance avec les populations. Le niveau de compétence en langue française doit être défini pour permettre un recrutement et une formation ciblés en fonction des besoins identifiés.

La Conférence a noté que la représentation des pays francophones dans les opérations de maintien de la paix doit être encouragée dès lors qu'ils auront acquis les compétences opérationnelles, la capacité et les conditions définies par les Nations unies. S'agissant de la représentation d'autres personnels francophones, la Conférence a identifié des actions et une coopération internationale qui ont vocation à être prises en compte par les pays contributeurs de troupes et de police et le Secrétariat des Nations Unies. La Conférence a mis l'accent sur la nécessité d'assurer une inclusivité dans les opérations de maintien de la paix grâce à une large participation de tous les Etats membres des Nations unies et de personnels issus d'Etats francophones comme non francophones. Le nouvel outil de génération de force mis en place par les Nations unies, l'UNPCRS, sera utilisé et adapté pour faire face aux défis spécifiques de chaque opération de paix, y compris dans les pays francophones.

4. En matière de **formation**, et notamment de formation pré-déploiement, en dépit des progrès réalisés, le rapport du groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix a souligné que subsistait un grand nombre de lacunes en termes d'apprentissage, de capacités linguistiques ou de connaissance des principes fondamentaux des Droits de l'Homme. La Conférence a estimé que l'apprentissage du français devait être développé au sein des pays non-francophones contributeurs de troupes et de police au moins pour le personnel clé, et que la maîtrise du français représente un avantage supplémentaire pour interagir avec la population locale dans un environnement francophone. Les pays contributeurs de troupes non-francophones devraient avoir, dans la mesure du possible, accès à des formations leur permettant de développer les capacités linguistiques et les connaissances institutionnelles, juridiques et de contexte culturel et social propres à un environnement francophone.

5. En matière d'**équipement et de capacités**, la Conférence a identifié ou confirmé les lacunes dont souffrent certaines opérations.

Chargés de mettre à disposition des contingents les équipements requis, les Etats contributeurs doivent pouvoir atteindre les critères fixés par l'ONU de manière efficace et rapide. Les participants se sont accordés sur le fait que les procédures devaient être simplifiées et



améliorées et que l'offre d'équipements devait être diversifiée. A cet effet, le Secrétariat des Nations unies est encouragé à renforcer son accompagnement des efforts et démarches des Etats candidats pour préparer et enregistrer leurs offres de contribution. Le Secrétariat est également encouragé à explorer davantage les voies innovantes qui permettent d'appuyer les pays contributeurs dans la recherche d'équipements adéquats. Les Etats peuvent également agir conjointement ou de façon bilatérale et fournir à un autre Etat contributeur les équipements dont il a besoin.

6. En matière de **sortie de crise**, la Conférence a permis de rappeler le caractère central de la consolidation de la paix et du continuum sécurité-gouvernance-développement qui guide les objectifs finaux du maintien de la paix.

Les conditions d'une sortie durable de la crise nécessitent d'être planifiées dès le début du déploiement d'une opération de maintien de la paix. Le respect des spécificités locales et de l'appropriation nationale est fondamental. Le caractère inclusif et global de la stabilisation est également crucial pour une reconstruction réussie. Il appartient aux décideurs politiques régionaux et internationaux de s'assurer que tout processus de stabilisation prenne en compte tous les acteurs nationaux. Seul un processus de stabilisation participatif est viable. L'adoption d'une approche globale reposant sur les trois piliers que sont la sécurité, la gouvernance et le développement a également été reconnue comme centrale.

La réforme du secteur de sécurité (RSS) et les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) sont essentiels à la reconstruction et constituent une autre clef à l'appui de la sortie de crises et du désengagement des opérations de maintien de la paix.

Une gouvernance reposant sur le respect des principes de l'Etat de droit garantit l'intégrité, la redevabilité et la transparence de l'action publique. Elle permet également au moyen de la justice transitionnelle de lutter contre l'impunité et de favoriser la réconciliation.

Enfin, le relèvement économique doit être pris au plus tôt en considération, puisque ce sont les carences du développement qui constituent le terreau sur lequel se développe l'insécurité. Il a été souligné que les opérations de maintien de la paix peuvent jouer un rôle dans ces domaines, et que la coordination avec les autres acteurs internationaux ainsi que la coopération de l'Etat-hôte sont une condition du succès de ces initiatives.

xxx

Les cinq co-présidents s'accordent pour affirmer que les conclusions de la Conférence ministérielle de Paris, dédiée au maintien de la paix dans l'environnement francophone, ont également une vocation universelle dans le cadre de la réforme du maintien de la paix. La conférence de Paris a défini des bonnes pratiques et méthodes également utilisables sur les différents terrains de déploiement d'une opération de maintien de la paix.

La mise en œuvre d'une nouvelle génération de maintien de la paix sera le fruit d'une œuvre collective de la part des Etats membres comme de l'ONU.